

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 29 JUIN 2026
DELIBERATION N°5

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DU
CCAS AU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE HELOÏSE

L'an deux mille vingt-six, à 19 heures trente, le 29 juin,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel ROUEDE, doyen d'âge du conseil d'administration, celui-ci assurant la présidence de séance en raison de l'empêchement du Maire, conformément aux dispositions de l'article R.123-18, alinéa 4, du Code de l'action sociale et des familles.

Membres présents :

Madame BERRA Véronique
Madame BOEHM Pascale
Madame DAULBELCOUR Laëtitia
Monsieur GALLIMIDI Joël
Madame PARIENTI Carole
Monsieur TAYBI Maen
Monsieur ZUILLI Yves
Madame FAURE Jessica
Monsieur HOOREMAN Nicolas
Monsieur ROUEDE Michel
Monsieur BERNEX Pierre-Henri
Madame TUFFIER Cécile
Madame GIFFARD Dounia

Absents excusés :

Monsieur THORY Maxime
Madame BOISMARTEL Marie-Claude, procuration à Madame BERRA Véronique
Madame LEFORT Michèle,
Madame JACQUET Florence

Absents :

Néant

*« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse ;*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026

DELIBERATION N° 5

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS AU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE HELOÏSE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1, L2311-1, L2312-3

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics,

Vu la délibération n°7 du Conseil d'administration du CCAS du 28 avril 2026 portant adoption du budget primitif du CCAS,

CONSIDERANT que le budget de la Résidence Autonomie Héloïse nécessite un ajustement de ses ressources afin d'assurer son équilibre budgétaire ;

CONSIDERANT qu'il convient, à cet effet, d'attribuer une subvention d'équilibre du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale au budget de la Résidence Autonomie Héloïse ;

CONSIDERANT les crédits ouverts à l'article 7488 en recettes de fonctionnement pour le budget de la Résidence Autonomie Héloïse,

CONSIDERANT les crédits ouverts à l'article 657362 en dépenses de fonctionnement pour le budget du centre communal d'action sociale,

VU la note de présentation et sur rapport de Véronique BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale au budget annexe de la résidence autonomie Héloïse pour un montant de 48 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget du CCAS et à l'article 7488 du budget de la résidence autonomie Héloïse.

AUTORISE le Président du CCAS à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,
Aurélië DUQUESNE



La Vice-présidente,
Véronique BERRA



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 07 JUIL. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 10 JUIL. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

10 JUIL. 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal du CCAS au budget annexe de la Résidence Autonomie Héloïse

.....

Date de décision: 29/06/2026

Date de réception de l'accusé 07/07/2026

de réception :

.....

Numéro de l'acte : CA290626_5

Identifiant unique de l'acte : 095-219504289-20260629-CA290626_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS...)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 5 - ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION D EQUILIBRE DU CCAS A LA
RESIDENCE AUTONOMIE HELOISE.pdf (99_DE-095-219504289-
20260707-CA290626_5-DE-1-1_1.pdf)